

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18374 - 71ÈME ANNÉE

Le sénateur invité du journal télévisé d'Antenne Réunion

Paul Vergès : « respectez-nous à La Réunion »



Paul Vergès, sénateur de La Réunion.

La célébration du 70e anniversaire de l'abolition du statut colonial et la présentation des propositions contenues dans le rapport de Victorin Lurel pour l'égalité réelle étaient à l'ordre du jour d'un entretien de Paul Vergès hier soir dans le journal télévisé d'Antenne Réunion. Le sénateur insiste sur l'importance d'informer les Réunionnais sur le projet du gouvernement.

Hier à Paris, Victorin Lurel a présenté son rapport sur l'égalité réelle dans les outre-mer lors d'une conférence de presse tenue aux côtés de George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et de Ericka Bareigts, secrétaire d'État chargée de l'Égalité réelle.

Ses 35 propositions et 75 recommandations correspondent à un « Big bang social et économique » dans les Outre-mer. 70 ans après le vote de la loi du 19 mars, ce rapport propose de tout remettre à plat en se donnant comme objectif d'atteindre l'égalité réelle avec la France d'ici 25 ans. Il préconise également des plans de développement donnant une vision à 40 ans.

Big bang économique et social

La réforme institutionnelle est évoquée, avec une réflexion sur l'article 73 de la Constitution. Le rapport de Victorin Lurel propose également de réfléchir sur la sur-rémunération. Il préconise un complément temporaire de retraite pour qu'aucun retraité ait un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Une telle mesure toucherait 42 % des retraités à La Réunion. Victorin Lurel recommande également une évaluation de toutes les dépenses de l'État pour procéder à leur redéploiement. Sur le plan économique, le document avance également l'idée d'une exonération totale des cotisations sociales et fiscales des entreprises.

Entre la présentation de ce rapport, son évaluation par le gouvernement et la présentation du projet de loi au Parlement, le délai sera très court. Au mois de juillet, c'est-à-dire dans 4 mois, les parlementaires devront voter le texte qui sera issu de ce rapport. C'est dans ce contexte que Paul Vergès, sénateur de La Réunion, était invité du journal télévisé du soir d'Antenne Réunion. Le cadre initial était la célébration du 70e anniversaire du vote de la loi du 19 mars 1946, mais le sénateur a été également interrogé sur le rapport de Victorin Lurel.

Le rêve de Raymond Vergès et Aimé Césaire

Concernant le vote de la loi du 19 mars 1946, Paul Vergès a rappelé que c'était la première fois, avec Raymond Vergès, Léon de Lépervanche et Aimé Césaire, que les colonisés ont obtenu par la volonté de leurs électeurs l'abolition du régime colonial et l'égalité avec les citoyens français. C'est un grand rêve pour Raymond Vergès comme pour Aimé Césaire. Obtenir l'abolition de ce régime colonial, c'était pour eux un boulevard qui s'ouvrait avec la promesse de l'égalité. Malheureusement, Raymond Vergès et Aimé Césaire sont morts, sans que leur rêve se soit réalisé.

Bilan catastrophique

Cette date du 19 mars est historique. C'est pourquoi Paul Vergès demande que tous les ans, ce jour soit célébré comme celui de l'abolition du régime colonial et de l'égalité avec les citoyens français.

« Le cœur de la réforme c'était l'égalité. Nous l'avons eue seulement 50 ans après », a souligné Paul Vergès. La conséquence, c'est un bilan catastrophique. 30 % de chômage à La Réunion, cela équivaut à 11 millions de chômeurs en France. La moitié de la population en dessus du seuil de pauvreté, c'est comme si la France avait 30 millions de pauvres. L'élu communiste estime donc que la déception est considérable, et souligne que la situation tellement grave que le gouvernement français dit qu'il faut un autre régime.

Le gouvernement en train d'organiser l'autonomie

Il se souvient que dans les années qui ont suivi le vote de la loi, tout son esprit était nié dans la vie de tous les jours. C'est pourquoi les communistes ont repris l'essentiel de l'esprit de cette loi en réclamant l'autonomie. Mais le refus d'appliquer la loi n'a pas cessé. Ce fut la fraude électorale, les morts, la répression. « Notre revendication d'autonomie m'a amené devant la Cour de sûreté de l'État », rappelle Paul Vergès.

Aujourd'hui, le gouvernement est en train d'organiser l'autonomie de

l'outre-mer, sera-t-elle progressiste comme nous le souhaitons ou serons-nous déçus comme après 1946, dit en substance Paul Vergès.

Respecter le contrat signé avec les fonctionnaires

Au sujet du rapport Lurel, Paul Vergès appelle à informer les Réunionnais. Le conseil des ministres risque d'examiner le projet de loi sur l'égalité réelle au mois de mars. Tout est remis en cause, notamment la sur-rémunération. Le sénateur rappelle que la sur-rémunération est un élément de l'inégalité des revenus, « mais vous ne pouvez pas rompre un contrat signé avec les fonctionnaires », souligne Paul Vergès, le gouvernement doit donc chercher un acte équitable en concertation avec les syndicats et les responsables politiques. Sur ce dossier, les Réunionnais doivent être force de proposition.

La crise de la canne à sucre

Le sénateur a rappelé l'imminence de là la crise de la canne à sucre, avec la fin des quotas l'année prochaine. C'est la menace mortelle pour les planteurs et les ouvriers des deux dernières usines sucrière.

« Je défendrai en tant que parlementaire les travailleurs, les planteurs et les entreprises de La Réunion », a dit avec force Paul Vergès, il défendra les Réunionnais dans leur droit.

« J'ai une carrière militante. Au cœur de nos revendications, le mot d'ordre de Laurent : nous ne sommes pas plus, nous ne sommes pas moins que les Français, respectez-nous à La Réunion », conclut-il.

M.M.

Édito

La voie triomphante de la sagesse politique

Le week-end prochain sera très fertile en rendez-vous politiques. Le Président des États-Unis sera en visite officielle à Cuba. C'est un événement politique considérable que nombre d'observateurs qualifient déjà d'historique. A La Reunion, nous allons célébrer le 70e anniversaire de la loi du 19 mars 1946. Un événement impacté par la présentation du rapport de Victorin Lurel sur l'Egalité réelle qui tente une mise à plat en profondeur.

Du 20 au 22 mars, Obama donc sera le 2e président Américain à fouler le sol Cubain, depuis 1928. C'est une séparation dans le temps de 88 ans alors que les 2 pays ne sont séparés que par un bras de mer de 150 kilomètres, c'est à dire une distance plus petite que Maurice-La Reunion. C'est que les Cubains ont imposé au grand voisin une direction politique intransigeante sur le respect de sa souveraineté et sur son modèle politique. Cela n'a pas plu au gouvernements américains; et, ils ont essayé par tous les moyens d'éliminer les dirigeants historiques cubains, à organiser l'isolement diplomatique du pays et tenter d'asphyxier le peuple par un blocus économique. Non seulement le peuple uni a su résister, mais les Cubains se sont révélés solidaires des autres. Tirant les leçons de l'inefficacité de cette politique depuis 54 ans, Obama a décidé de renouer les relations diplomatiques, le 17 décembre 2014. Sa visite souligne la défaite des idéologues réactionnaires états-uniens. C'est une grande leçon pour les Réunionnais épris de Paix et de Liberté qui ont été solidaires de Cuba:

nous pouvons nous réjouir d'avoir eu raison.

De même, nous pouvons être fiers d'avoir su accompagner le rêve d'Egalité imaginé par nos anciens du 19 mars 1946 pour sortir du colonialisme, tout en imposant une analyse magistrale sur l'impasse de la politique d'intégration qui a conduit à un nouveau colonialisme. A bien des égards, Victorin Lurel, Député en mission pour définir les contours de l'Egalité réelle, nous donne raison sur la nécessité du changement par l'Autonomie.

En conclusion, peu importe le chemin pris par les uns et les autres, si nous sommes sincères, l'avenir appelle à la convergence et au rassemblement pour avancer ensemble. Les chemins seront semés d'embûches, il faudra beaucoup de lucidité pour progresser collectivement, mais il n'y a pas d'autre voie de sagesse. Ceci est vrai dans les Caraïbes entre 2 voisins qui se respectent mais aussi pour nous, qui subissons les décisions d'un poste de commandement situé à 12 000 kilomètres

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un article d'Eugène Rousse

Le Département de La Réunion a 70 ans

À l'occasion du 70e anniversaire de la promulgation de la loi du 19 mars 1946 érigeant les quatre vieilles colonies françaises (la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion) en départements français, il me paraît utile de rappeler que la départementalisation de notre île avait fait l'objet avant 1946 de plusieurs interventions à Paris.

Il faut savoir tout d'abord que la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) a fait officiellement des habitants des vieilles colonies des Français à part entière. Mais c'est en vain que les Réunionnais ont attendu que cette décision du législateur devienne réalité dans leur île.

À l'Assemblée Constituante de 1848, Victor Schœlcher a soumis — sans succès — un amendement visant à transformer les vieilles colonies en départements français. Un demi-siècle plus tard, le sénateur réunionnais Théodore Drouhet réclamait également en vain la transformation de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion en départements français.

Le 18 juin 1935, c'est au tour des députés réunionnais Lucien Gasparin et Auguste Brunet de déposer sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de résolution visant au « classement des vieilles colonies en départements dans les mêmes conditions que les départements d'Algérie ». Cette dernière initiative mérite qu'on s'y arrête.

Pour que leur projet ait le maximum de chances d'aboutir, nos deux députés n'hésitent pas à brosser des vieilles colonies un tableau purement imaginaire : « Aujourd'hui (soutiennent-ils), on peut affirmer sans crainte d'être contredit, que (...) les populations (de ces territoires) ont les mêmes droits que les populations métropolitaines ; elles ont toutes les institutions démocratiques de la métropole ; toutes les lois politiques, sociales, civiles... leur sont applicables et appliquées. (...) Il faut à la tête (de ces vieilles colonies) des préfets (rattachés) au ministère de l'Intérieur dans les mêmes conditions que les départements de l'Algérie ».

On frémit en pensant à ce qu'il serait advenu de notre île si le désir de nos deux députés avait été exaucé. Nous aurions été traités comme les autochtones algériens (plus de 90 % de la population), qui ne jouissaient d'aucun droit, ni politique, ni économique, ni social. Ces autochtones, appelés aussi indi-

gènes, au demeurant, ne pouvaient obtenir qu'exceptionnellement la nationalité française dans une « Algérie française » depuis plus d'un siècle, alors que tous les Réunionnais étaient citoyens français depuis 1848. Il faut savoir également que, dès sa naissance, l'Algérien autochtone (musulman algérien) était l'objet de discriminations à l'état-civil, où il devait être enregistré sur un registre différent de celui des Algériens européens. Durant toute sa vie, il souffrira d'un traitement qui s'apparente au racisme.

Il faut ajouter que lorsqu'en 1945 les Algériens devront désigner leurs représentants à l'Assemblée Nationale Constituante, ils seront inscrits dans deux collèges distincts : le collège des citoyens et le collège des non-citoyens ; le premier collège étant réservé aux Algériens d'origine européenne et le second aux indigènes. Notons aussi que pour être élu dans le second collège, il fallait obtenir dix fois plus de voix que dans le premier.

Pourquoi relater ici des faits relatifs à la situation en Algérie, alors que l'heure est à la célébration du 70e anniversaire de la loi du 19 mars 1946 ? Tout simplement parce que au cours des débats auxquels ont donné lieu les propositions de loi de Raymond Vergès et Léon de Lépervanche (pour La Réunion), Aimé Césaire et Léopold Bissol (pour la Martinique) et Gaston Monnerville (pour la Guyane), le gouvernement a estimé « qu'il ne peut y avoir pour les vieilles colonies une législation différente de celle qui s'applique à l'Algérie ». En fait, le statut politique de l'Algérie a toujours été celui d'une colonie.

Des « arguments colonialistes »

Un rappel très sommaire de ces débats permettra de comprendre la raison essentielle pour laquelle le gouvernement a adopté une telle

position. Une position d'autant plus inadmissible que la Charte de l'Atlantique signée le 14 août 1941 faisait obligation aux puissances coloniales de « mettre fin à l'esclavage colonial après la victoire (sur le nazisme et le fascisme) ». Une position d'autant plus incompréhensible également lorsque l'on sait que l'article 73 de la Charte de San Francisco signée par la France et entrée en vigueur le 24 octobre 1945 faisait obligation à cette dernière « de renoncer à sa politique coloniale... ».

Nous en arrivons maintenant à l'examen des propositions de loi déposées par les députés de trois des vieilles colonies sur quatre, les Guadeloupéens n'étant pas favorables à un changement de statut pour leur île.

Cet examen commence le 26 février 1946 à la Commission des Territoires d'Outre-Mer (TOM), dont les travaux débutent par une synthèse des trois propositions, qui débouche sur une proposition de loi unique et s'achève par la rédaction d'un rapport qui est remis le même jour aux ministères concernés (Intérieur, Finances, France d'Outre-Mer).

Dès réception des observations de ces ministères, la Commission des TOM se réunit les 6 et 8 mars. Après de longues heures de débats, la Commission procède à la rédaction d'un rapport tenant partiellement compte des réserves du ministre de la France d'Outre-Mer (Marius Moutet), de l'opposition du ministre des Finances (André Philipp) et des amendements d'un député de la Guadeloupe, Paul Valentino.

Ce nouveau rapport, rédigé par Aimé Césaire, s'accompagne d'une proposition de loi unique, dont voici le texte :

« Article 1 : Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion sont érigées en départements français.

Article 2 : Les lois et décrets en vigueur dans la France métropolitaine qui ne sont pas encore ap-



Le député Raymond Vergès accueilli par une foule nombreuse, de retour d'une mission en France.

pliqués à ces colonies seront promulgués dans les nouveaux départements dans les conditions suivantes :

Les lois sociales et celles concernant le régime du travail seront appliquées par voie de décret dans toutes leurs dispositions, dans un délai de trois mois.

Les lois et décrets concernant le régime financier et douanier actuellement en vigueur dans ces territoires continueront à être appliqués à titre transitoire.

Les autres lois et décrets en vigueur dans le territoire métropolitain seront rendus applicables avant le 1er janvier 1947.

Article 3 : Dès la promulgation de la présente loi, toutes les lois et tous les décrets applicables dans la métropole seront automatiquement appliqués dans ces nouveaux départements, sauf dispositions contraires insérées dans leur texte ».

C'est cette proposition de loi qui vient en débat en séance publique les 12 et 14 mars 1946. Au cours de ces débats d'une durée de trois heures trente minutes, la proposition de loi, pourtant adoptée à l'unanimité par la Commission des TOM, subit de profondes modifications. Seul l'article 1 ne soulève aucune objection de la part du gouvernement.

L'alinéa 2 de l'article 2 est supprimé à la demande du ministre des Finances, qui estime que des « adaptations profondes » sont nécessaires ; la mesure prévue (à l'alinéa 2) « entraînerait un surcroît de dépenses pour le budget métropolitain et il paraît indispensable de ne pas faire obligation aux gouverneurs d'appliquer aux 4 territoires intéressés la législation française ». Il s'agit là « d'arguments colonialistes », fait observer le rapporteur Aimé Césaire.

L'article 3 quant à lui subit une modification de taille. Dans cet article 3, le mot « sauf » a été remplacé par le mot « sur ». « Sur mention express » signifie que la règle c'est la non-applicabilité de la loi française dans les DOM. Pour qu'une loi y soit applicable, il faut que soit mentionné expressément : « La présente loi est applicable aux DOM ».

Le début d'une longue et dure bataille

Cette modification de l'article 3 fait suite aux interventions des ministres de l'Intérieur et de la France d'Outre-Mer. Le premier souligne que « la mention expresse s'applique ordinairement aux départe-

ments algériens » ; et le second affirme : « il ne peut y avoir pour les vieilles colonies une législation différente que celle qui s'applique à l'Algérie ».

Le ministre des Finances n'hésite pas à déclarer que l'article 3 de la proposition de loi est « dangereux » et devrait être « supprimé ». Il devient alors clair, au moment où le gouvernement se prépare à un honteux et ruineux conflit en Indochine, que c'est pour des raisons budgétaires qu'il est hostile à la proposition présentée par Aimé Césaire.

Par la voix du rapporteur Aimé Césaire, les initiateurs de la loi du 19 mars 1946 tiennent alors à exprimer « leur refus d'être des départements d'exception » ainsi que leur volonté de placer leurs territoires « sous le régime de la loi » en les arrachant à « l'arbitraire des décrets ».

Il convient de souligner que l'opposition des ministres de l'Intérieur, des Finances et de la France d'Outre-Mer a constitué un obstacle majeur au vote de la proposition de loi présentée par le rapporteur Aimé Césaire ; une proposition de loi pourtant adoptée à deux reprises et à l'unanimité par la Commission des Territoires d'Outre-Mer.

Après le vote intervenu le 14 mars, il était prévisible que la départementalisation sociale et économique des vieilles colonies ne se serait faite que très lentement. On peut donc raisonnablement se poser la question de savoir pourquoi les initiateurs de la loi du 19 mars 1946 ne se sont pas battus pour protester contre la mutilation d'un texte qui répondait aux aspirations des populations de leur pays.

Il est permis de penser qu'ils ont estimé que le changement de statut des vieilles colonies prévu à l'article 1 de la loi constituait à lui seul un précieux acquis obtenu à un moment où l'Assemblée avait à régler d'innombrables problèmes et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu de prendre le risque de provoquer un ajournement à une date indéterminée de l'examen de leur proposition de loi.

Mars 1946, dont on célèbre aujourd'hui le 70e anniversaire, ne peut donc que marquer le début d'une longue et dure bataille pour la départementalisation effective des « confettis de l'empire ».

Eugène Rousse

Débat sur le budget primitif du Conseil départemental

Maurice Gironcel : « pour un vrai Plan Marshall de l'agriculture à La Réunion »

Le Conseil départemental était réuni hier en assemblée plénière, avec à l'ordre du jour le vote d'un budget primitif de plus de 1,5 milliard d'euros. Maurice Gironcel a plaidé pour « un vrai Plan Marshall de l'agriculture à La Réunion » impliquant la Région et le Département. Il a rappelé que les derniers événements montrent que la marche vers un nouveau mode de gouvernance de La Réunion est inéluctablement engagée.

Maurice Gironcel est intervenu hier dans le débat sur le budget primitif du Conseil départemental de La Réunion. Il a rappelé que les difficultés budgétaires dues à la baisse des dotations sont dans une phase concrète. Cette baisse était prévisible, poursuit le conseiller du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion. Cela amène à « faire preuve quasiment d'ingénierie devant l'arbitrage des politiques publiques ».

Pour une assemblée unique

Dans son discours introductif, Nassimah Dindar a évoqué la « Conférence territoriale des politiques publiques » regroupant la Région et le Conseil départemental. « Nous pensons que la mise en cohérence de l'action publique au niveau de notre territoire, un département/région, se situe au niveau de la refonte de ces deux institutions en une assemblée unique », a estimé Maurice Gironcel, « la loi NOTRe, en supprimant la clause de compétitivité générale pour les deux collectivités nous y incite. Nous devons travailler davantage à la conscientisation du plus grand nombre de nos compatriotes à ce modèle territorial ».

« Certains de nos prédécesseurs ont appelé de tous leurs vœux cette autonomie de La Réunion. Aujourd'hui, cette vision du territoire semble avoir trouvé toute sa place dans les propos de certains détracteurs d'hier », a ajouté le maire de Sainte-Suzanne.

Il a souligné qu'« à l'heure où on

s'apprête à fêter les 70 ans de la départementalisation, l'histoire retiendra que nous vivons la fin d'un cycle et qu'on se dirige inéluctablement vers un nouveau mode de gouvernance de notre île française dans l'océan Indien ».

La fin des quotas sucriers

L'élu communiste a donné ensuite un exemple sur lequel les deux collectivités pourraient « davantage oeuvrer main dans la main ». Constatant que la politique du Conseil départemental « en direction du monde agricole ne soit pas à la hauteur des enjeux », il a proposé qu'« à la veille de la fin probable des quotas sucriers, la Région d'une part avec ses compétences en matière de transport et le Département devraient oeuvrer pour préparer le monde agricole réunionnais à cette transition importante pour notre île ». « Nos agriculteurs ont besoin de concret. Quand vous annoncez dans vos orientations budgétaires vouloir permettre l'installation de 300 nouveaux agriculteurs, et que vous réduisez dans le même temps de 26 % le budget de fonctionnement de la Chambre d'agriculture, on est en droit de se poser des questions ».

Maurice Gironcel a demandé de soutenir l'installation des jeunes, tout en leur donnant les moyens de se diversifier pour répondre à la demande locale, et également pour se développer à l'export.

Ensemble pour l'agriculture

« Nous avons le meilleur ananas du monde, des letchis de qualité la-

bellisés, un fruit de la passion excellent. Nous avons les atouts et les qualités au niveau du terroir pour réussir ce changement de cap », a indiqué le conseiller départemental du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion. En 2005, une démarche du Conseil général aux côtés de la Chambre d'agriculture pour un « comité de pilotage export » avait « bien fonctionné ».

« Nous souhaitons ardemment que cette volonté d'oeuvrer de concert des deux collectivités permettra d'engager un vrai Plan Marshall de l'agriculture à La Réunion », a-t-il conclu sur ce point.

Par ailleurs, Maurice Gironcel a interrogé sur l'augmentation de 4 millions d'euros des recettes issues des impôts sur les particuliers et les sociétés. Qui est responsable de cette décision ? Le directeur général des services a alors répondu que cette croissance des recettes fiscales et due à l'augmentation des bases d'imposition votée par l'Assemblée nationale.

Le Conseil départemental face à la baisse de la dotation de l'État

Budget de 1,5 milliard d'euros

Les conseillers départementaux étaient hier en assemblée pour voter le budget primitif de la collectivité. Sur un budget total de 1,5 milliard d'euros, les dépenses de fonctionnement constituent l'essentiel. L'investissement reste stable à 111 millions d'euros.

Après une minute de silence pour saluer la mémoire de Suger Hoarau, la séance plénière du Conseil départemental a débuté hier par l'examen des motions. Placée sous procédure d'urgence, une motion relative à la recentralisation du RSA (Revenu de solidarité active) a été adoptée. Une autre sur un plan d'action relatif au virus Zika a connu le même sort.

Une motion sur l'amélioration du réseau routier et la résorption des radiers a été présentée par Enaut Rivière, conseiller départemental du groupe Tampon Avenir. La motion demande la mobilisation de tous les acteurs concernés pour que les habitants des Hauts ne soient plus pénalisés par une voirie vulnérable aux crues subites provoquées par les fortes pluies.

Le budget primitif du Conseil départemental de La Réunion s'élève à plus de 1,5 milliard d'euros. Il se traduit par une hausse des dépenses sociales. Comme tous les ans, les transferts financiers ne sont pas à la hauteur des compétences gérées par l'État à la collectivité. Le différentiel prévu s'élève à 147 millions d'euros. La dette cumulée de l'État dans ce domaine dépasse désormais un milliard d'euros.

Les dotations de l'État sont en baisse, alors qu'elles constituent 25 % des recettes. Les recettes apportées par la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE). L'apport de l'emprunt et de la fiscalité indirecte est en hausse de 6,8 %, grâce à l'augmentation des impôts collectés.

Plus de 1,3 milliard sont consacrés aux dépenses obligatoires de la collectivité. Le niveau d'autofinancement est à 8 millions d'euros. L'encours de dette est de 403 millions d'euros.

29 millions d'euros pour les mesures d'insertion.

111 millions pour l'investissement

Concernant l'investissement, l'in-

vestissement reste stable à 111 millions. L'augmentation provient donc des dépenses de fonctionnement. Les deux tiers sont globalisées sous le vocable de « l'épanouissement humain ».

Dans le budget 2016, les dépenses de personnel couvrent les salaires de 4537 agents permanents, pour 210 millions d'euros.

Harry Mussard a déploré que beaucoup de dossier concernant l'habitat sont en attente. Il relève également une baisse de 210.000 euros du fonds social logement.

L'élu du Progrès a noté également la hausse du produit des taxes sur le tabac augmente de 15 millions d'euros, alors que le budget consacré aux actions de lutte contre les addictions ne croît que de 110.000 euros. André Thien Ah Koon a insisté sur l'évolution de la production agricole, avec le problème de l'irrigation. L'eau de Grand-Bassin descend vers la Saphir sans bénéficier aux agriculteurs des hauts.

Il a précisé qu'en termes d'irrigation, 400 hectares de maraîchage irrigués équivalent à 10.000 hectares de pâturage. Or, les éleveurs des Hauts subissent les effets d'un manque d'eau qui les oblige à acheter la paille car l'herbe des pâturages ne suffit pas.

André Thien Ah Koon a plaidé un prix unique de l'eau pour les agriculteurs des Hauts et ceux des Bas. Les premiers se disent touchés par une grave injustice. Ils paient l'eau au tarif de l'eau potable pour désaltérer les animaux et arroser les salades.

L'enjeu est de freiner l'exode de la population, a précisé l'élu du groupe Tampon avenir. Il souhaite que le développement des bas ne se fasse pas au détriment du développement des Hauts.

Le danger des APE

André Thien Ah Koon a également mis en garde contre les accords de partenariat économique, un danger pour La Réunion. « Les entreprises risquent de partir, elles pourront

faire entrer des marchandises sans quota ni droit de douanes. L'alerte devra être donnée ». André Thien Ah Koon interpellera les candidats à la présidentielle sur les relations de La Réunion avec l'Europe, en particulier sur les APE.

Michèle Caniguy a constaté que la volonté est d'aller vers un rééquilibrage territorial. Elle a demandé que la micro-région Est bénéficie pleinement de ces mesures, au même titre que les Hauts.

Remerciements de la famille Omarjee

Madame Fatma Omarjee, son épouse
Assia et Haussman Locate, sa fille et son gendre
Idriss, Ismael et Younous Omarjee, ses fils
Hanifah et Yasser Moullan sa petite fille et son époux
Reichad Locate, son petit-fils

remercient très sincèrement tous ceux qui ont pris part à leur peine lors de la disparition d'Abdoul-Mazid Omarjee.

Ils tiennent à exprimer leur profonde gratitude à l'ensemble du personnel hospitalier du CHU Bellepierre Felix Guyon et tout particulièrement :

- au docteur Catherine Gaud, et à l'ensemble du service immunologie
- au docteur Dargaï et au docteur Hoel et à l'ensemble du service de chirurgie orthopédique
- au docteur Faiza Idir Amaouche
- au service de soins continus
- aux infirmiers Salim Issack et Bilal Fontaine pour leur dévouement

ainsi qu'à l'équipe de VEMd (Volontaires d'Entraide Musulmane dionysiens)
Saint-Denis, le 14 mars 2016

Oté

Domin, mi oi li avèk konfyans !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, sanm pou moin, tazantan zot i fé konmsi lo mond téi shanj pa, konmsi li l'avé zamé shanjé. Poitan toulmoun i koné lé pa vré é zot mèm, bann rouj, zot lé an avans késtyonn la mondyalizasyon, késtyonn la dimansyon lo marshé épi d'ot késtyon ankor. Donk, si zot i vé amontr lo dévlopman lo péi i pé ésfèr malgré tout sak zot i ékri - k'i dovré koup anou san-pour-san - mi èmré trouv, dann z'ot kozman dann z'ot zournal in démonstrasyon kaziman matématik. In zanr démonstrasyon ousa ou i fé la list tout bann késtyon, sak i vien an moins, sak i vien an plis é si fransh vérité zot i ariv a montré ké l'adisyon bann plis lé pli for ké l'adisyon bann moins, l'èr-la moin lé dispozé pou ékout azot. Zis dispozé, pa plis ké sa. Mé si zot i gingn paf é lo l'égzèrsis mi domann. Shap ! zot na pi arien pou déklaré. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, inn foi anplis moin lé pa dakor avèk ou pars lo l'égzèrsis ou i domann i pass nout tan pou fé ali. Matant, ou i koné nou na in prozé sé la sékirité alimantèr, bin prozé-la lé posib réalizé avèk sa k'nout bann plantèr i koné fèr é avèk lo téknoloji zordi. Vi koné osi nou lé pou kann, pa solman pou lo sik mé konm baz nout dévlopman pou domin. Vi vé mi anparl aou ankor l'otonomi ènèrzétik-pa lo gaspiyaz la droit l'après fèr-mé lo vré dévlopman ènèrzétik. Arzout ankor nout dé gran sèrvis : sanz amoin an ponp vélo si in n'afèr konmsa lé pa posib... Mi vé ankor azout èk sa bann plant - médikaman épi lo bio-mimétis, épi lo bann tik. Nout l'avnir sé dann l'inovasyon é mi pans nana asé la matyèr griz isi shé nou pou fé la roshèrch-dévlopman... pou finir m'a dir aou isi La Rényon ni fé lo méyèr kalité lo té blan, lo kafé bourbon pointi, lo méyèr l'ésans zèrniome, nout vaniy lé ankor pli avansé ké sèt lé z'ot. Alors, fransh vérité, moin mi oi domin avèk konfyans. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« In zong tousèl i kraz pa in pou ! » - In kozman po la rout

Kosa i lé so zistoir lo pou ? Sa té in n'afèr dann tabn lontan kan marmaye téi gingn lo pou é la momon té blizé raz inn après l'ot sof kan té i mète pétrol dan la tête é in foular par dsi. Bon pou sa mèm ! Sa té in n'afèr bien vré : i fo mète zong do pous kont zong de pous pou kraz in pou. In sèl zong ou i gingn pa. Mé kosa sa i vé dir ozis ? Sa i vé dir, kan ou i vé in rézilta, i fo ou i mète lé moiyin mèm si la p agro moiyin. Si ou i vé z'ète éfikas i fo fèr konmsa. Pou moin na poi arien lé vré konmsa, sa sé lo b-a ba, kan ou i vé fé kékshoz. Mète lo moiyin, pa plis, pa moins. Si zot i vé fé otroman zot lé lib, mé pa bézoin kriy pityé si sa i marsh pa. Ni retrouv !